

Assistants pharmaceutico-techniques sur le marché du travail

Rapport final sur le couplage des données PlanCad pour la profession d'assistant pharmaceutico-technique

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé





Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement

Assistants pharmaceutico-techniques sur le marché du travail, 2022

Résultats du couplage des données PlanCad SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Veerle Vivet

avec

Christelle Durand, Peter Jouck, Dominiq Nkenné & Pascale Steinberg

accompagné par le

Groupe d'experts Assistants pharmaceutico-techniques
de la Commission de planification de l'offre médicale

Janvier - à valider

Colophon

Rédaction du rapport :

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé :

Chef de cellule : Pascale Steinberg

Collaborateurs : Veerle Vivet, Christelle Durand, Peter Jouck, Dominiq Nkenné et Olivier Van Weyenberg

Accompagnement :

Président du Conseil Fédéral des Pharmaciens : Alain Bourda

Association Pharmaceutique Belge : Wouter Hamelinck

Office des Pharmacies Coopératives de Belgique : David Bei et Paul Perdieu

Association Belge des Pharmaciens Hospitaliers : Thomas De Rijdt, Siska Desplenter et Dominique Wouters

Union des Pharmaciens de l'Industrie Pharmaceutique : Frank Peeters et Mounir Rizovsky

Société Belge des Pharmaciens Spécialistes en Biologie Clinique : Ann Verdonck

Organisation :

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service : Aurélia Somer

Direction générale Soins de santé

Directrice générale : Sabine Stordeur

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE : Dirk Ramaekers

Editeur responsable :

Dirk Ramaekers, Avenue Galilée 5/2 - 1210 Bruxelles

Données de contact :

Direction générale Soins de santé

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Service Center Santé

Avenue Galilée 5/2 - 1210 Bruxelles

T. +32 (0)2 524 97 97

plan.team@health.belgium.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Assistants pharmaceutico-techniques 2022, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, février 2025.

© 2025, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal : D/2025/2196/11

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	1
2. SYNTHÈSE	2
3. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE	4
4. APERÇU SCHEMATIQUE	10
5. RÉSULTATS	11
SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE;	11
Tableau 1. Présence et distribution des assistants pharmaceutico-techniques dans les différentes banques de données, 31/12/2022	11
Tableau 2a. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2022	12
Tableau 2b. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2022	13
Tableau 2c. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2022	14
Tableau 3. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2022	16
Tableau 4. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022	18
Tableau 5. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2022	18
Tableau 6a. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2022	20
Tableau 6b. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2022	21
Tableau 6c. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2022	22
Tableau 7. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques en droit d'exercer en Belgique (LTP) avec un statut de travailleur frontalier selon le pays où l'activité frontalière s'effectue, 31/12/2022	24
Carte 1a. Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs au Luxembourg comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022	25
Carte 1b. Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs aux Pays-Bas comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022	25
Carte 1c. Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs en France comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022	26
Carte 1d. Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs en Allemagne comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022	26
SECTION II. STATUT PROFESSIONNEL	28
Tableau 8. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2022	28
SECTIE III. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES ASSISTANTS PHARMACEUTICO-TECHNIQUES	29
Tableau 9. Caractéristiques des assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2022	29
Tableau 10. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022	30
Tableau 11 Répartition du nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs comme salariés dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2022	32
Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022	34
Tableau 13. Volume ETP et ETP moyen des assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2022	34
SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	40
Tableau 15. Caractéristiques des assistants pharmaceutico-techniques de la Communauté germanophone selon le groupe d'analyse (LTP - PA - PR), 31/12/2022	40
Tableau 16. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PR) de la Communauté germanophone selon le secteur d'activité, 31/12/2022	40
SECTIE V. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITÉS	42
Tableau 16. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2022	42
SECTION VI. MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION	44
Figure 1. Densité des assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR) en individus et en ETP pour les années 2018 et 2022, pour la Belgique et selon les communautés	44

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des assistants pharmaceutico-techniques, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2022 permettant de déterminer la force de travail des assistants pharmaceutico-techniques dans les soins de santé en Belgique.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier les experts invités : Alain Bourda, David Bei, Thomas De Rijdt, Sylvie Demaret, Siska Desplenter, Wouter Hamelinck, Frank Peeters, Paul Perdieu, Mounir Rizovsky, Ann Verdonck et Dominique Wouters. Ils ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de leur profession.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession des assistants pharmaceutico-techniques et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie :

Les **données** des assistants pharmaceutico-techniques extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des assistants pharmaceutico-techniques, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte uniquement sur l'année la plus récente disponible : 2022.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession d'assistant pharmaceutico-technique ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31/12/2022 comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans les soins de santé en tant qu'assistant pharmaceutico-technique ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP tout individu disposant d'un visa d'assistant pharmaceutico-technique sauf s'il. Si, en plus deont également un diplôme d'une autre profession de santé (excepté la profession d'aide-soignant). De cette population est défini comme assistant pharmaceutico-technique actif tout assistant pharmaceutico-technique inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2022 ou repris au 31/12/2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022. Est repris comme actif dans les soins de santé tout assistant pharmaceutico-technique salarié actif au 31/12/2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022 et avec une activité dans une pharmacie d'officine, dans un hôpital ou dans l'industrie pharmaceutique.

Outre le nombre d'assistants pharmaceutico-techniques disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été calculé selon le secteur d'activité (comme salarié) et selon le groupe d'analyse (PA et PR). L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans le secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre 2022 dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE lié à une pharmacie d'officine, dans un hôpital ou dans l'industrie pharmaceutique.

Les indépendants ne sont pas inclus dans le groupe d'analyse PR ni dans les chiffres des ETP, car trop peu de données sont disponibles pour identifier leur secteur d'activité et déterminer leur taux d'activité. De plus, il est supposé que les activités indépendantes des assistants pharmaceutico-techniques ne sont pas liées à leur profession. Par conséquent, les ETP des travailleurs indépendants ne sont pas pris en compte dans ce rapport. Seuls les travailleurs indépendants qui combinent leur activité avec un emploi salarié dans les secteurs pertinents sont inclus.

Résultats :

Professionnels en droit d'exercer (Licensed to practice - LTP)

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession d'assistant pharmaceutico-technique** en 2022 est de **14.679**, respectivement 7.177 en Communauté flamande et 7.502 en Communauté française. En Belgique, 95% d'entre eux ont la nationalité belge.

En 2018, 12.260 assistants pharmaceutico-techniques étaient autorisés à exercer la profession. On constate donc une hausse de 19,7% en quatre années.

Professionnels actifs sur le marché du travail belge (Professionally active - PA)

Parmi ces assistants pharmaceutico-techniques reconnus, **10.357 assistants pharmaceutico-techniques** sont **actifs** en Belgique au 31/12/2022 (soit 71% du groupe d'analyse LTP), respectivement 5.247 en Communauté flamande (73% du groupe LTP) et 5.110 en Communauté française (68% du groupe LTP). 89% des assistants pharmaceutico-techniques actifs travaillent exclusivement comme salariés, 6% comme indépendants exclusifs et 5% combinent un emploi comme salarié et un emploi comme indépendant.

En 2018, 8.987 assistants pharmaceutico-techniques étaient professionnellement actifs en Belgique. On constate donc une hausse de 15,2% en quatre années.

Professionnels actifs dans le secteur des soins de santé belge (Practising - PR)

Le nombre d'**assistants pharmaceutico-techniques** salariés qui exercent **dans les soins de santé** en 2022 est de **7.747** (soit 53% du groupe d'analyse LTP), respectivement 3.512 en Communauté flamande (49% du groupe LTP) et 4.235 en Communauté française (56% du groupe LTP). La répartition des assistants pharmaceutico-techniques par secteur d'activité est la suivante (un assistant pharmaceutico-technique peut être actif dans un ou plusieurs secteurs) : 5.399 dans une pharmacie d'officine (70%), 2.077 dans l'hôpital (27%) et 294 dans l'industrie pharmaceutique (4%). Sur le plan géographique, on observe la répartition suivante par région d'activité : 3.454 en région flamande (45%), 3.426 en région wallonne (44%) et 867 en région Bruxelles-Capitale (11%).

La **densité**, c'est-à-dire le nombre d'assistants pharmaceutico-techniques salariés actifs dans les soins de santé pour 10.000 habitants, est 6,62 en Belgique, avec une grande différence entre les régions d'activité : 5,10 en région flamande, 9,31 en région wallonne et 6,99 en région Bruxelles-Capitale. Selon les provinces, la densité varie de 3,35 dans le Brabant flamand à 10,39 dans la province de Liège.

Le **nombre total d'ETP** en 2022 pour les assistants pharmaceutico-techniques salariés actifs dans les soins de santé est de **6.423** avec un ETP moyen de 0,83 qui reste stable selon la communauté. L'ETP moyen des hommes est supérieur à celui des femmes : 0,93 pour les hommes et 0,82 pour les femmes. Alors que l'ETP moyen pour les assistants pharmaceutico-techniques dans l'industrie pharmaceutique est proche de 1 ETP (0,95), l'ETP moyen pour ceux travaillant en pharmacie d'officine ou dans un hôpital est inférieur : 0,81 dans une pharmacie d'officine et 0,86 à l'hôpital. Les jeunes générations entre 20 et 35 ans représentent 44% du volume d'ETP total en Belgique, 48% pour la région flamande, 39% pour la région wallonne et 45% pour la région Bruxelles-Capitale.

En 2018, 7.019 assistants pharmaceutico-techniques étaient actifs dans les soins de santé en Belgique. On constate donc une hausse de 10,4% en quatre années.

Évolution

Les chiffres de 2018 et 2022 montrent une croissance stable tant du nombre d'assistants pharmaceutico-techniques que du nombre d'équivalents temps pleins. Cette évolution positive est visible partout en Belgique et au sein des communautés et régions.

Mots-clés : PlanCad, force de travail, assistants pharmaceutico-techniques, LTP, PA, PR, densité, ETP

3. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

3.1. CONTEXTE ET ORIGINE DU COUPLAGE DES DONNÉES PLANCAD

3.1.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPS¹, article 91 §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'à l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4² ;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé du LEPS (contingemment), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

Ne disposant pas encore de représentants pour la profession, ce projet PlanCad a été supervisé par un groupe de travail composé d'experts du Conseil Fédéral des Pharmaciens, de l'Association Pharmaceutique Belge, de l'Office des Pharmacies Coopératives de Belgique, de l'Association Belge des Pharmaciens Hospitaliers, de l'Union des Pharmaciens de l'Industrie Pharmaceutique et de la Société Belge des Pharmaciens Spécialistes en Biologie Clinique. Ce groupe a été mis en place sur une base ad hoc pour les assistants pharmaceutico-techniques et les pharmaciens.

¹ Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

² Médecins et dentistes

3.1.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

La banque de données fédérale des professions de santé, appelée « cadastre » (loi du 29/01/2003 ; Moniteur belge du 26/02/03) est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit d'exercer sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit d'exercer ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.2. PROJET 'PLANCAD' - ORGANISATION ET OBJECTIFS

3.2.1 Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI si applicable, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.2.2. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), l'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris), le Collège Intermutualiste National (CIN), le Service fédérale des Pensions (SFP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.2.3. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes, le nombre d'actes par code de la nomenclature et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

Étant donné que les assistants pharmaceutico-techniques n'ont pas besoin d'un numéro INAMI pour exercer leur profession, aucune donnée n'est disponible venant de l'INAMI.

3.2.4. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.2.5. Les données d'activité

Dans ce couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

3.3. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DU COUPLAGE DES DONNÉES

3.3.1. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL, FR, DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. À défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Étant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des assistants pharmaceutico-techniques sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.3.2. Les groupes d'analyse

Nous distinguons trois groupes d'analyse : Licensed to Practice, Professionally Active et Practising.

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'assistant pharmaceutico-technique constituent le premier groupe d'analyse (**'Licensed To Practice' ou LTP**). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa. Si, en plus de ce visa, elles ont également un diplôme d'une autre profession de santé (excepté la profession d'aide-soignant), elles ne sont pas incluses dans le groupe d'analyse LTP car nous supposons qu'elles exerceront la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu.

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse '**Professionally Active**' (**PA**) inclut les assistants pharmaceutico-techniques actifs dans le groupe LTP. Un assistant pharmaceutico-technique disposant d'un visa est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2022 ou repris au 31/12/2022 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) sur l'année.

Le groupe d'analyse '**Practising**' (**PR**) (ou actif en tant qu'assistant pharmaceutico-technique) se compose des assistants pharmaceutico-techniques actifs du groupe PA qui exercent une activité dans les soins de santé en lien avec leur profession. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est reprise au 31/12/2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022 et avec une activité dans une pharmacie d'officine, dans un hôpital ou dans l'industrie pharmaceutique. Aucune donnée disponible ne nous permet d'identifier le secteur d'activité des personnes ayant le statut professionnel d'indépendant. Ces personnes sont donc exclues du groupe d'analyse PR à moins qu'elles cumulent leur activité d'indépendant avec une activité salariale dans les secteurs listés précédemment.

3.3.3. Les secteurs d'activité des salariés

Chaque secteur a été délimité sur base du code NACE de l'employeur. Le code de la commission paritaire dont relève l'employeur a également été utilisé pour identifier le secteur des pharmacies d'officine.

Trois **secteurs de la santé** ont été isolés :

- Pharmacie d'officine : Pharmacies, commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé, commerce de détail par correspondance ou par internet, une partie des commerces de gros de produits pharmaceutiques et activités des agences de travail.
- Hôpital : Hôpitaux généraux, hôpitaux gériatriques, hôpitaux spécialisés, hôpitaux psychiatriques et autres activités hospitalières.
- Industrie pharmaceutique : Commerce de gros de produits pharmaceutiques, fabrication de produits pharmaceutiques, défense,...

Les **secteurs hors santé** ont été regroupés en trois groupes : les autres secteurs de l'aide à la personne et de la santé, l'enseignement et les catégories restantes (services fédéraux et régionaux, tribunaux, services du feu, activités industrielles variées,...).

3.3.4. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

Le concept ‘équivalent temps plein’

L'**équivalent temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

L'ETP pour les salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les assistants pharmaceutico-techniques salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des assistants pharmaceutico-techniques salariés actifs dans le secteur des soins de santé en lien avec leur profession (PR) correspond au taux d'activité presté dans le secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE lié à une « pharmacie d'officine », à un « hôpital » ou à « l'industrie pharmaceutique ». Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécialement pour le secteur des soins de santé.

Étant donné que la méthode de calcul de l'ETP diffère pour les deux groupes analysés, les résultats doivent être interprétés avec prudence.

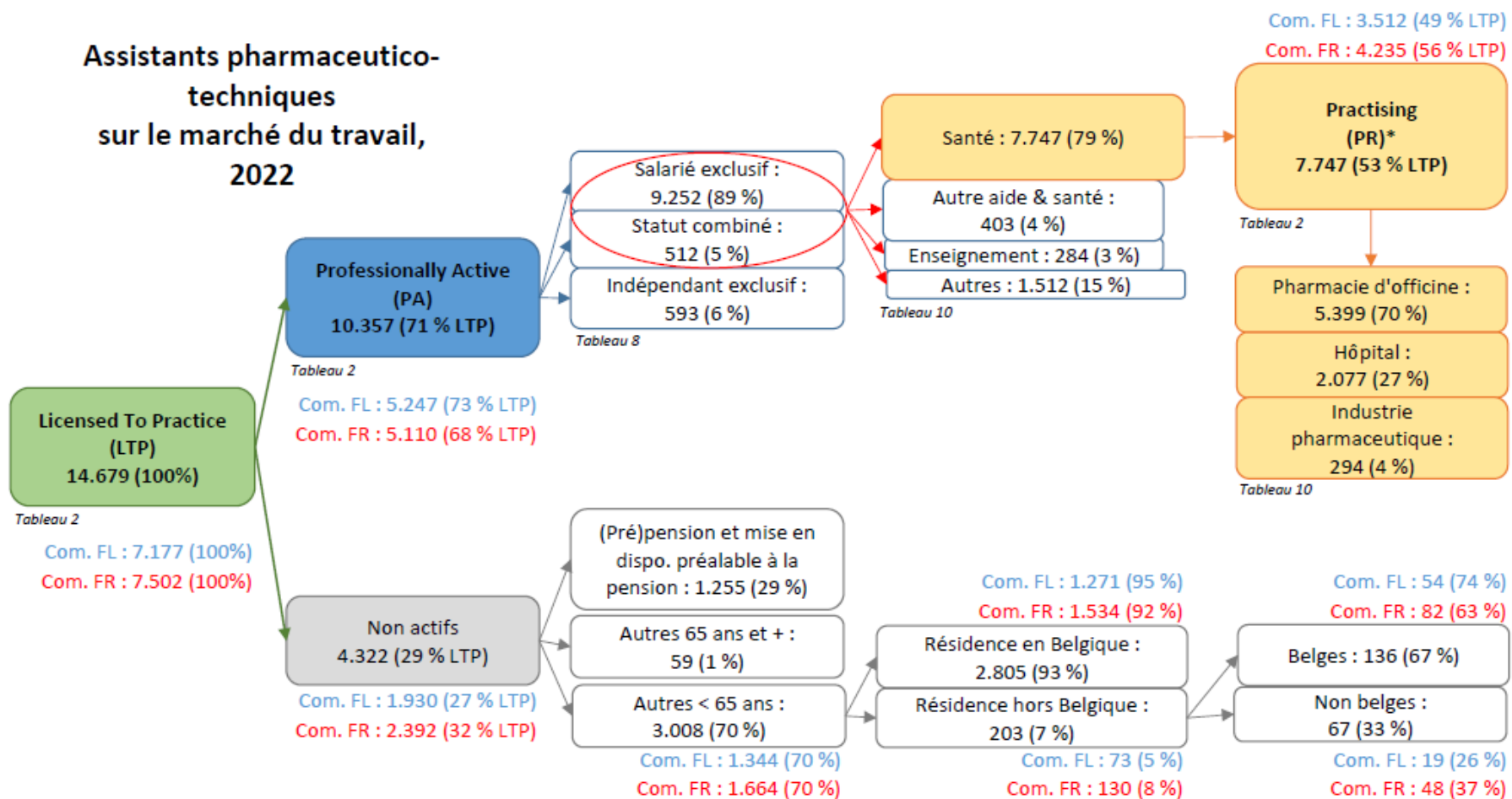
L'ETP pour les indépendants

Les ETP des indépendants ne sont pas inclus dans les chiffres des ETP, car trop peu de données sont disponibles pour déterminer un taux d'activité des assistants pharmaceutico-techniques indépendants. Cela peut conduire à une légère sous-estimation du total et de la moyenne des ETP pour les personnes professionnellement actives (PA).

Il est possible que les assistants pharmaceutico-techniques dans les soins de santé (PR) combinent leur activité salariée liée à leur profession avec une activité indépendante. Cette activité indépendante n'est pas prise en compte. De cette façon, l'ETP ne reflète que le taux d'activité de l'assistant pharmaceutico-technique pour une activité salariée liée à la profession. Comme déjà mentionné, les assistants pharmaceutico-techniques ayant un statut d'indépendant exclusif ne sont pas inclus dans le groupe d'analyse PR.

4. APERÇU SCHÉMATIQUE

Assistants pharmaceutico-techniques sur le marché du travail, 2022



* Certains assistants pharmaceutico-techniques peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois dans PR.

5. RÉSULTATS

SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE;

Tableau 1. Présence et distribution des assistants pharmaceutico-techniques dans les différentes banques de données, 31/12/2022

	SPF	ONSS	INASTI
Domicile			
Région flamande	8.373	6.006	858
Région wallonne	6.282	4.443	441
Région Bruxelles-Capitale	1.206	731	51
Etranger & inconnu	345	77	4
Communauté			
Communauté flamande	8.277	5.844	840
Communauté française	7.929	5.413	514
Total	16.206	11.257	1.354

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2022. Tous les individus du groupe d'analyse 'assistants pharmaceutico-techniques' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (2 à 4) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile. Etant donné que les assistants pharmaceutico-techniques n'ont pas besoin d'un numéro INAMI pour exercer leur profession, aucune donnée n'est disponible venant de l'INAMI.

La somme du nombre d'assistants pharmaceutico-techniques en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre d'assistants pharmaceutico-techniques relevant de la Communauté flamande et de la Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total observé d'assistants pharmaceutico-techniques présents dans la banque de données fédérale.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.

- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Etant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.

Colonnes 2 à 4 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

Tableau 2a. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2022

Région flamande											
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	Hommes		Femmes		Pyramide des âges		
					LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP		
<25	1.045	506	376		211	62	834	314			
25<30	1.111	930	578		217	98	894	480			
30<35	1.105	943	581		221	93	884	488			
35<40	661	563	384		85	43	576	341			
40<45	586	513	345		68	29	518	316			
45<50	461	402	273		55	20	406	253			
50<55	551	492	381		44	22	507	359			
55<60	541	465	336		47	12	494	324			
60<65	444	237	178		33	8	411	170			
65+	506	61	22		72	5	434	17		15	10
Total	7.011	5.112	3.454		1.053	392	5.958	3.062			

Région wallonne											
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	Hommes		Femmes		Pyramide des âges		
					LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP		
<25	570	271	222		108	28	462	194			
25<30	693	576	467		98	59	595	408			
30<35	826	687	564		112	74	714	490			
35<40	697	588	476		70	45	627	431			
40<45	559	485	405		35	23	524	382			
45<50	505	419	350		38	26	467	324			
50<55	569	465	399		28	15	541	384			
55<60	464	368	330		18	9	446	321			
60<65	416	215	188		26	8	390	180			
65+	553	38	25		27	2	526	23		15	10
Total	5.852	4.112	3.426		560	289	5.292	3.137			

Région Bruxelles-Capitale											
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	Hommes		Femmes		Pyramide des âges		
					LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP		
<25	217	101	80		34	14	183	66			
25<30	237	183	138		39	26	198	112			
30<35	305	228	160		39	21	266	139			
35<40	199	147	111		17	8	182	103			
40<45	175	136	110		20	11	155	99			
45<50	124	99	73		24	16	100	57			
50<55	123	104	87		19	9	104	78			
55<60	98	86	72		11	8	87	64			
60<65	58	43	33		7	4	51	29			
65+	50	4	3		6	0	44	3		15	10
Total	1.586	1.131	867		216	117	1.370	750			

Tableau 2b. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2022

Communauté flamande											
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges		
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP		
<25	1.096	537	392		227	66	869	326			
25<30	1.157	961	594		228	105	929	489			
30<35	1.122	967	593		227	96	895	497			
35<40	658	567	382		87	42	571	340			
40<45	584	514	343		72	29	512	314			
45<50	467	412	276		58	23	409	253			
50<55	579	512	391		50	22	529	369			
55<60	559	478	342		50	14	509	328			
60<65	449	239	178		33	7	416	171			
65+	506	60	21		73	5	433	16			
Total	7.177	5.247	3.512		1.105	409	6.072	3.103			

Communauté française											
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges		
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP		
<25	750	341	286		128	38	622	248			
25<30	922	729	589		130	78	792	511			
30<35	1.160	891	712		151	92	1.009	620			
35<40	943	731	589		87	54	856	535			
40<45	768	620	517		55	34	713	483			
45<50	633	508	420		61	39	572	381			
50<55	674	549	476		43	24	631	452			
55<60	553	441	396		27	15	526	381			
60<65	476	257	221		33	13	443	208			
65+	623	43	29		33	2	590	27			
Total	7.502	5.110	4.235		748	389	6.754	3.846			

Tableau 2c. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2022

Belgique										
				Hommes		Femmes		Pyramide des âges		
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.846	878	678		355	104	1.491	574		
25<30	2.079	1.690	1.183		358	183	1.721	1.000		
30<35	2.282	1.858	1.305		378	188	1.904	1.117		
35<40	1.601	1.298	971		174	96	1.427	875		
40<45	1.352	1.134	860		127	63	1.225	797		
45<50	1.100	920	696		119	62	981	634		
50<55	1.253	1.061	867		93	46	1.160	821		
55<60	1.112	919	738		77	29	1.035	709		
60<65	925	496	399		66	20	859	379		
65+	1.129	103	50		106	7	1.023	43		
Total	14.679	10.357	7.747		1.853	798	12.826	6.949		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 2a, 2b et 2c

Les tableaux 2a, 2b et 2c donnent la répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2022).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit d'exercer (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les assistants pharmaceutico-techniques sous statut salarié ou sous statut combiné est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'assistant pharmaceutico-technique preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les assistants pharmaceutico-techniques sous statut exclusif d'indépendant ou pour les assistants pharmaceutico-techniques inactifs est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP = Licensed to Practice : Nombre de personnes disposant d'un visa en tant qu'assistant pharmaceutico-technique et sont donc autorisées à exercer la profession d'assistant pharmaceutico-technique selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8). Tous les individus de la base de données du SPF SPSCAE qui sont titulaires d'un visa d'assistant pharmaceutico-technique sont repris dans le groupe d'analyse LTP. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un visa d'assistant pharmaceutico-technique et d'un diplôme d'une autre profession des soins de santé (excepté aide-soignant), ne font pas partie de ce groupe d'analyse étant donné que l'on part du principe qu'ils exerceront la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu.

Colonne 3 : PA = Professionally Active : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques professionnellement actifs selon leur catégorie d'âge. Un assistant pharmaceutico-technique disposant d'un visa (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2022 ou repris au 31 décembre 2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR = Practising : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques **actifs dans les soins de santé** (PR = Practising) selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9). Font partie de ce groupe d'analyse les assistants pharmaceutico-techniques actifs du groupe PA exerçant une activité dans les soins de santé en lien avec leur profession. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est reprise au 31 décembre 2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022 et avec une activité dans une pharmacie d'officine, dans un hôpital ou dans l'industrie pharmaceutique. Aucune donnée disponible nous permet d'identifier le secteur d'activité des personnes ayant le statut professionnel d'indépendant. Ces personnes sont donc exclues du groupe d'analyse PR à moins qu'elles cumulent leur activité d'indépendant avec une activité salariale dans les secteurs listés précédemment.

Tableau 3. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2022

Domicile	Langue du diplôme	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Français	375	5,14	255	4,72	200	5,48
	Néerlandais	6.921	94,86	5.142	95,28	3.448	94,52
		<u>7.296</u>	<u>100,00</u>	<u>5.397</u>	<u>100,00</u>	<u>3.648</u>	<u>100,00</u>
Région wallonne	Français	5.940	99,45	4.215	99,57	3.504	99,69
	Néerlandais	33	0,55	18	0,43	11	0,31
		<u>5.973</u>	<u>100,00</u>	<u>4.233</u>	<u>100,00</u>	<u>3.515</u>	<u>100,00</u>
Région Bruxelles-Capitale	Français	985	88,74	582	88,85	476	91,54
	Néerlandais	125	11,26	73	11,15	44	8,46
		<u>1.110</u>	<u>100,00</u>	<u>655</u>	<u>100,00</u>	<u>520</u>	<u>100,00</u>
Etranger & inconnu	Français	202	67,33	58	80,56	55	85,94
	Néerlandais	98	32,67	14	19,44	9	14,06
		<u>300</u>	<u>100,00</u>	<u>72</u>	<u>100,00</u>	<u>64</u>	<u>100,00</u>
Total	Français	7.502	51,11	5.110	49,34	4.235	54,67
	Néerlandais	7.177	48,89	5.247	50,66	3.512	45,33
		<u>14.679</u>	<u>100,00</u>	<u>10.357</u>	<u>100,00</u>	<u>7.747</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 3

Le tableau 3 affiche la répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue de contact (au 31/12/2022).

Une distinction est établie entre les assistants pharmaceutico-techniques autorisés à exercer la profession (LTP), les assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA) et les assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR).

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue du diplôme : Il s'agit de la langue du diplôme ou à défaut la langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration s'effectue (= 'langue de contact').

Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Etant peu nombreux et les données disponibles non représentatives de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans le groupe avec la langue du diplôme 'française' dans ce rapport. Un tableau spécifique pour le groupe restreint de professionnels en Communauté germanophone est repris plus loin dans ce rapport. La méthodologie utilisée pour identifier ce groupe est présentée en légende du tableau en question.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques en droit d'exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques professionnellement actifs.

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue de contact représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 4. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022

Communauté	Sexe	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	1.105	15,40	830	15,82	409	11,65
	Femme	6.072	84,60	4.417	84,18	3.103	88,35
		<u>7.177</u>	<u>100,00</u>	<u>5.247</u>	<u>100,00</u>	<u>3.512</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Homme	748	9,97	528	10,33	389	9,19
	Femme	6.754	90,03	4.582	89,67	3.846	90,81
		<u>7.502</u>	<u>100,00</u>	<u>5.110</u>	<u>100,00</u>	<u>4.235</u>	<u>100,00</u>
Total	Homme	1.853	12,62	1.358	13,11	798	10,30
	Femme	12.826	87,38	8.999	86,89	6.949	89,70
		<u>14.679</u>	<u>100,00</u>	<u>10.357</u>	<u>100,00</u>	<u>7.747</u>	<u>100,00</u>

Tableau 5. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2022

Communauté	Nationalité + origine du diplôme	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	nat Bel + dip Bel	6.058	84,41	4.663	88,87	3.101	88,30
	nat Bel + dip N-Bel	880	12,26	443	8,44	306	8,71
	nat N-Bel + dip Bel	208	2,90	126	2,40	97	2,76
	nat N-Bel + dip N-Bel	31	0,43	15	0,29	8	0,23
		<u>7.177</u>	<u>100,00</u>	<u>5.247</u>	<u>100,00</u>	<u>3.512</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	nat Bel + dip Bel	6.474	86,30	4.612	90,25	3.821	90,22
	nat Bel + dip N-Bel	592	7,89	231	4,52	179	4,23
	nat N-Bel + dip Bel	354	4,72	224	4,38	195	4,60
	nat N-Bel + dip N-Bel	82	1,09	43	0,84	40	0,94
		<u>7.502</u>	<u>100,00</u>	<u>5.110</u>	<u>100,00</u>	<u>4.235</u>	<u>100,00</u>
Total	nat Bel + dip Bel	12.532	85,37	9.275	89,55	6.922	89,35
	nat Bel + dip N-Bel	1.472	10,03	674	6,51	485	6,26
	nat N-Bel + dip Bel	562	3,83	350	3,38	292	3,77
	nat N-Bel + dip N-Bel	113	0,77	58	0,56	48	0,62
		<u>14.679</u>	<u>100,00</u>	<u>10.357</u>	<u>100,00</u>	<u>7.747</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 4 et 5

Les tableaux 4 et 5 montrent la répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon la communauté (au 31/12/2022). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 4 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 5 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou nationalité de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques en droit d'exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques professionnellement actifs

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction que chaque sexe ou combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu représente au sein de la communauté.

Tableau 6a. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2022

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	14.004	95,40	7.049	5.734	1.011	210	98,50	9.949	96,06	7.407	95,61
France	153	1,04	14	59	20	60	60,78	89	0,86	77	0,99
Italie	114	0,78	8	98	7	1	99,12	87	0,84	79	1,02
Pays-Bas	82	0,56	67	0	2	13	84,15	48	0,46	34	0,44
Espagne	54	0,37	23	14	15	2	96,30	35	0,34	28	0,36
Roumanie	25	0,17	8	9	5	3	88,00	14	0,14	10	0,13
Portugal	22	0,15	9	8	4	1	95,45	16	0,15	14	0,18
Allemagne	12	0,08	8	0	0	4	66,67	8	0,08	6	0,08
Luxembourg	3	0,02	0	1	2	0	100,00	2	0,02	2	0,03
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	38	0,26	28	1	6	3	92,11	28	0,27	22	0,28
Europe de l'ouest	5	0,03	2	3	0	0	100,00	4	0,04	1	0,01
Europe du nord	4	0,03	4	0	0	0	100,00	2	0,02	2	0,03
Europe du sud	1	<0,01	0	0	1	0	100,00	1	<0,01	0	0
Total Union europ. *	513	3,49	171	193	62	87	83,04	334	3,22	275	3,55
Afrique	53	0,36	13	22	17	1	98,11	27	0,26	24	0,31
Asie	53	0,36	38	8	7	0	100,00	24	0,23	19	0,25
Maroc	25	0,17	9	7	9	0	100,00	6	0,06	5	0,06
Europe - non UE	23	0,16	12	7	3	1	95,65	13	0,13	13	0,17
Amérique	5	0,03	3	2	0	0	100,00	4	0,04	4	0,05
Inconnu	3	0,02	1	0	1	1	66,67	0	0	0	0
Total général	14.679	100,00	7.296	5.973	1.110	300	97,96	10.357	100,00	7.747	100,00

Tableau 6b. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2022

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	6.938	96,67	6.717	33	111	77	98,89	5.106	97,31	3.407	97,01
Pays-Bas	82	1,14	67	0	2	13	84,15	48	0,91	34	0,97
Espagne	15	0,21	15	0	0	0	100,00	7	0,13	5	0,14
Allemagne	10	0,14	8	0	0	2	80,00	7	0,13	5	0,14
Portugal	7	0,10	6	0	1	0	100,00	5	0,10	5	0,14
Roumanie	7	0,10	4	0	1	2	71,43	2	0,04	1	0,03
Italie	5	0,07	5	0	0	0	100,00	4	0,08	3	0,09
France	4	0,06	3	0	0	1	75,00	3	0,06	1	0,03
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	29	0,40	25	0	2	2	93,10	22	0,42	17	0,48
Europe du nord	3	0,04	3	0	0	0	100,00	2	0,04	2	0,06
Europe de l'ouest	2	0,03	2	0	0	0	100,00	2	0,04	1	0,03
Europe du sud	1	0,01	0	0	1	0	100,00	1	0,02	0	0
Total Union europ. *	165	2,30	138	0	7	20	87,88	103	1,96	74	2,11
Asie	41	0,57	37	0	4	0	100,00	20	0,38	15	0,43
Europe - non UE	13	0,18	11	0	1	1	92,31	8	0,15	8	0,23
Afrique	10	0,14	10	0	0	0	100,00	6	0,11	5	0,14
Maroc	5	0,07	4	0	1	0	100,00	2	0,04	1	0,03
Amérique	3	0,04	3	0	0	0	100,00	2	0,04	2	0,06
Inconnu	2	0,03	1	0	1	0	100,00	0	0	0	0
Total général	7.177	100,00	6.921	33	125	98	98,63	5.247	100,00	3.512	100,00

Tableau 6c. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2022

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	7.066	94,19	332	5.701	900	133	98,12	4.843	94,77	4.000	94,45
France	149	1,99	11	59	20	59	60,40	86	1,68	76	1,79
Italie	109	1,45	3	98	7	1	99,08	83	1,62	76	1,79
Espagne	39	0,52	8	14	15	2	94,87	28	0,55	23	0,54
Roumanie	18	0,24	4	9	4	1	94,44	12	0,23	9	0,21
Portugal	15	0,20	3	8	3	1	93,33	11	0,22	9	0,21
Luxembourg	3	0,04	0	1	2	0	100,00	2	0,04	2	0,05
Allemagne	2	0,03	0	0	0	2	0,00	1	0,02	1	0,02
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	9	0,12	3	1	4	1	88,89	6	0,12	5	0,12
Europe de l'ouest	3	0,04	0	3	0	0	100,00	2	0,04	0	0
Europe du nord	1	0,01	1	0	0	0	100,00	0	0	0	0
Total Union europ. *	348	4,64	33	193	55	67	80,75	231	4,52	201	4,75
Afrique	43	0,57	3	22	17	1	97,67	21	0,41	19	0,45
Maroc	20	0,27	5	7	8	0	100,00	4	0,08	4	0,09
Asie	12	0,16	1	8	3	0	100,00	4	0,08	4	0,09
Europe - non UE	10	0,13	1	7	2	0	100,00	5	0,10	5	0,12
Amérique	2	0,03	0	2	0	0	100,00	2	0,04	2	0,05
Inconnu	1	0,01	0	0	0	1	0,00	0	0	0	0
Total général	7.502	100,00	375	5.940	985	202	97,31	5.110	100,00	4.235	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c présentent la répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile (au 31/12/2022), pour la Belgique (a), pour la Communauté flamande (b) et pour la Communauté française (c).

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;

- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;

- Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, France, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ;

- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;

* Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques en droit d'exercer.

Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques autorisés à exercer la profession d'assistant pharmaceutico-technique par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).

Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques professionnellement actifs.

Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

Tableau 7. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques en droit d'exercer en Belgique (LTP) avec un statut de travailleur frontalier selon le pays où l'activité frontalière s'effectue, 31/12/2022

Pays voisin de l'activité	Frontalier inactif en Belgique		Frontalier partiellement actif en Belgique		Total	
	N	% N	N	% N	N TOT	% N TOT
Luxembourg	49	96,08	2	3,92	51	76,12
Pays-Bas	13	100,00	0	0	13	19,40
France	2	100,00	0	0	2	2,99
Allemagne	1	100,00	0	0	1	1,49
	65	97,01	2	2,99	67	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7

Cette table donne un aperçu du nombre total d'assistants pharmaceutico-techniques en droit d'exercer la profession en Belgique et travaillant dans l'un des pays voisins en tant que travailleurs frontaliers. Par travailleur frontalier, on entend toute personne résidant en Belgique, quelle que soit sa nationalité, et exerçant une activité professionnelle dans un pays voisin.

Explication

Colonne 1 : Pays voisin où l'activité professionnelle est exercée : Luxembourg, Pays-Bas, France et Allemagne.

Colonnes 2 et 3 : N et %N : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques employés comme travailleurs frontaliers qui n'exercent aucune activité professionnelle en Belgique.

Colonnes 4 et 5 : N et %N : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques employés comme travailleurs frontaliers qui exercent également une activité professionnelle en Belgique.

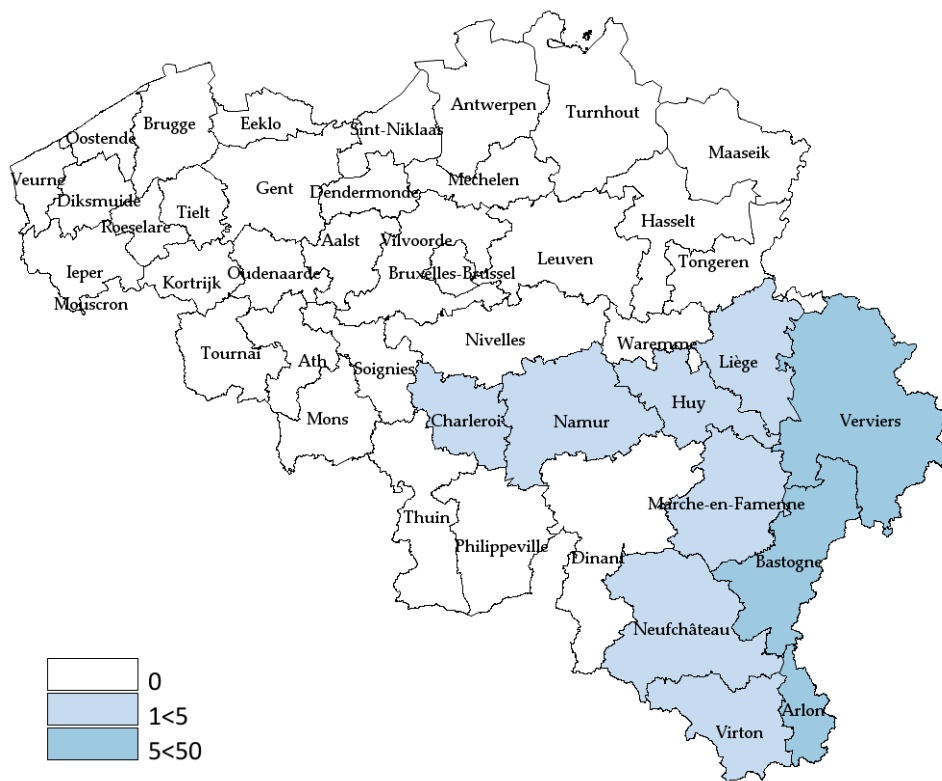
Colonne 6 : N TOT : Nombre total d'assistants pharmaceutico-techniques employés comme travailleurs frontaliers.

Colonne 7 : % N TOT : Pourcentage total d'assistants pharmaceutico-techniques employés comme travailleurs frontaliers par pays voisin.

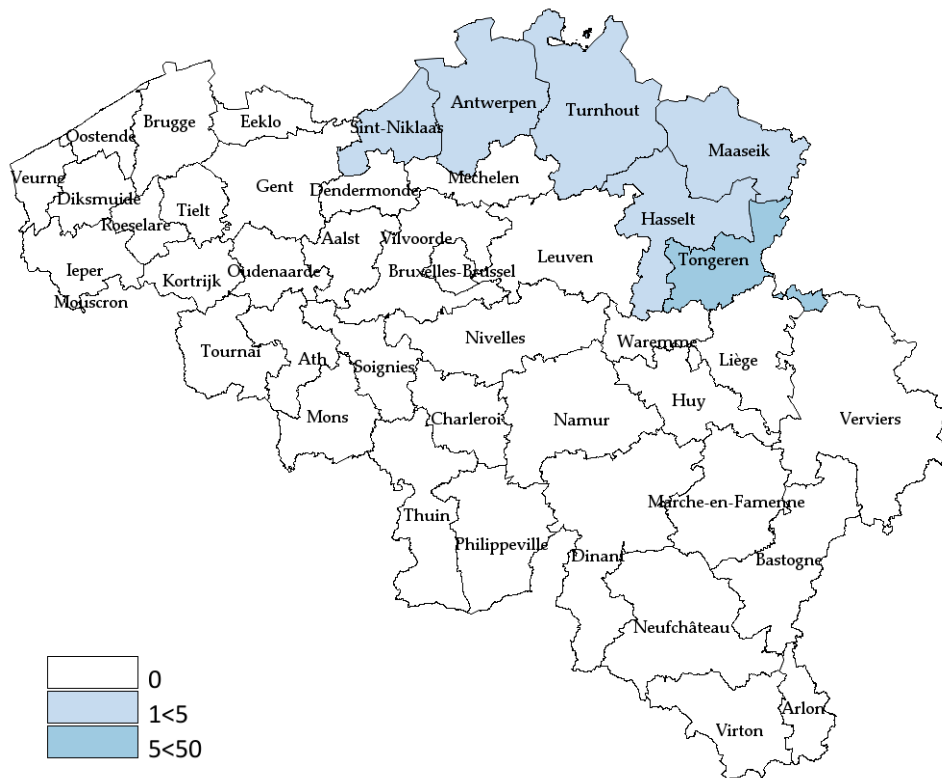
Les pourcentages % N sont calculés par ligne et par pays voisin et expriment la fraction que chaque type d'activité représente au sein du pays voisin.

Les pourcentages % N TOT sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque pays voisin représente au total.

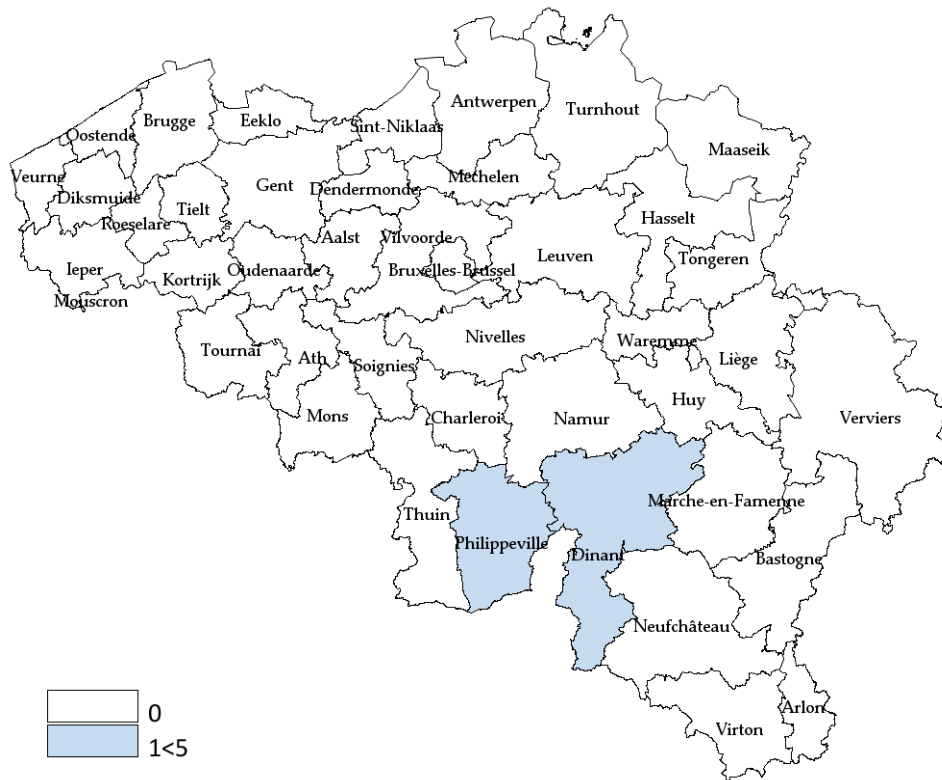
Carte 1a. Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs au Luxembourg comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



Carte 1b. Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs aux Pays-Bas comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



Carte 1c. Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs en France comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



Carte 1d. Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs en Allemagne comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



Lignes directrices pour l'interprétation - Cartes 1a, 1b, 1c et 1d

Les cartes 1a, 1b, 1c et 1d montrent le nombre d'assistants pharmaceutico-techniques en droit d'exercer en Belgique travaillant en tant que travailleurs frontaliers, selon l'arrondissement du domicile en Belgique. Par travailleur frontalier, on entend toute personne résidant en Belgique, quelle que soit sa nationalité, et exerçant une activité professionnelle dans l'un des pays voisins.

Chaque carte décline les résultats pour un des 4 pays voisins.

SECTION II. STATUT PROFESSIONNEL

Tableau 8. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2022

Statut professionnel	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité	
	N ¹	% N ¹	N ²	% N ²	<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Salarié exclusif	9.252	89,33	7.379	95,25	3.055	2.374	1.950	760	6.619	7.055	324
Statut combiné	512	4,94	368	4,75	111	153	104	38	330	352	16
Indépendant exclusif	593	5,73
	10.357	100,00	7.747	100,00	3.166	2.527	2.054	798	6.949	7.407	340

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

Le tableau 8 présente la répartition des assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) par statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif ou statut combiné), selon l'âge, le sexe et la nationalité, au 31/12/2022.

Aucune donnée disponible nous permet d'identifier le secteur d'activité des personnes ayant le statut professionnel d'indépendant. Ces personnes sont donc exclues du groupe d'analyse PR à moins qu'elles cumulent leur activité d'indépendant avec une activité salariale dans une pharmacie d'officine, dans un hôpital ou dans l'industrie pharmaceutique. Toutefois, comme cela concerne un groupe relativement restreint d'indépendants, cela n'aura que peu ou pas d'impact sur les analyses ultérieures de ce rapport.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif).

Colonnes 2 et 3 : PA N¹ et % N¹ : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques professionnellement actifs. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des assistants pharmaceutico-techniques actifs.

Colonnes 5 et 6 : PR N² et % N² : Nombre et pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé.

Colonnes 6 à 8 : Age : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR N²) par catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonnes 9 et 10 : Sexe : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR N²) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 11 et 12 : Nationalité : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = Non belge).

SECTIE III. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES ASSISTANTS PHARMACEUTICO-TECHNIQUES

Tableau 9. Caractéristiques des assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2022

	PR N	Secteur d'activité			Nationalité		Sexe
		% Pharmacie d'officine	% Hôpital	% Industrie pharmac.	% Belge	% Diplôme belge	% Femme
Région d'activité							
Région flamande	3.454	64,7	30,5	5,2	96,9	91,0	88,7
Région wallonne	3.426	76,0	21,9	2,3	95,6	95,5	91,6
Région Bruxelles-Capitale	867	64,5	31,7	3,9	90,8	92,3	86,5
Communauté							
Communauté flamande	3.512	63,9	31,2	5,4	97,0	91,1	88,4
Communauté française	4.235	74,5	23,2	2,5	94,5	94,8	90,8
Total							
Belgique	7.747	69,7	26,8	3,8	95,6	93,1	89,7

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 9

Ce tableau décrit les assistants pharmaceutico-techniques actifs, sous le statut salarié, dans les soins de santé dans les secteurs liés à leur profession (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2022).

La région d'activité pour les assistants pharmaceutico-techniques salariés ou sous statut combiné est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'assistant pharmaceutico-technique preste le plus de temps de travail.

Notez que la somme de la part des personnes par secteur d'activité est supérieure à 100%. Cela est dû au fait que les individus peuvent être actifs dans plusieurs secteurs à la fois.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 3 : % Pharmacie d'officine : Pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans une pharmacie d'officine.

Colonne 4 : % Hôpital : Pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans un hôpital.

Colonne 5 : % Industrie pharmaceutique : Pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans l'industrie pharmaceutique.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % Diplôme belge : Pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % Femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 10. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022

		ONSS															
		Secteur de la santé (secteur d'activité en lien avec la profession = PR)								Autres secteurs						Total	
		Pharmacie d'officine		Hôpital		Industrie pharmac.		Total (PR)		Autre aide & santé		Enseign.		Autre (public, industrie,...)			
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité																	
Région flamande	<30	633	0,90	244	0,92	83	0,99	954	0,92	76	0,85	56	0,90	361	0,82	1.399	0,93
	30<40	618	0,83	291	0,86	57	0,95	965	0,85	64	0,76	60	0,85	367	0,78	1.429	0,86
	40<50	368	0,74	230	0,80	24	0,96	618	0,78	43	0,78	43	0,82	123	0,74	801	0,81
	50+	617	0,71	287	0,78	16	0,89	917	0,74	43	0,67	20	0,66	129	0,66	1.083	0,75
	Tot	2.236	0,80	1.052	0,84	180	0,96	3.454	0,82	226	0,78	179	0,84	980	0,78	4.712	0,85
Région wallonne	<30	469	0,90	199	0,95	25	0,92	689	0,92	39	0,84	11	0,81	114	0,76	840	0,92
	30<40	756	0,83	256	0,86	30	0,97	1.040	0,84	46	0,78	21	0,82	136	0,75	1.237	0,85
	40<50	602	0,81	139	0,87	16	0,91	755	0,82	24	0,76	13	0,73	85	0,66	861	0,83
	50+	777	0,74	156	0,78	9	0,86	942	0,75	13	0,71	13	0,72	50	0,65	1.010	0,76
	Tot	2.604	0,81	750	0,87	80	0,93	3.426	0,83	122	0,79	58	0,78	385	0,72	3.948	0,84
Région Bruxelles-Capitale	<30	144	0,88	62	0,97	13	1,00	218	0,92	12	0,95	16	0,90	41	0,60	284	0,93
	30<40	170	0,82	97	0,87	4	0,96	271	0,84	20	0,90	17	0,86	61	0,74	364	0,86
	40<50	115	0,86	64	0,86	4	0,90	183	0,86	13	0,91	6	0,80	27	0,74	229	0,87
	50+	130	0,77	52	0,83	13	0,89	195	0,80	10	0,71	8	0,82	18	0,68	227	0,81
	Tot	559	0,83	275	0,89	34	0,94	867	0,85	55	0,88	47	0,86	147	0,70	1.104	0,87
Communauté																	
Communauté flamande	<30	649	0,89	253	0,92	91	0,99	986	0,92	80	0,86	67	0,91	380	0,81	1.464	0,93
	30<40	613	0,83	307	0,86	56	0,95	975	0,85	70	0,78	66	0,86	382	0,78	1.462	0,87
	40<50	363	0,74	237	0,80	23	0,96	619	0,78	42	0,77	46	0,81	134	0,72	814	0,81
	50+	618	0,71	299	0,78	18	0,87	932	0,74	50	0,67	25	0,70	138	0,66	1.118	0,75
	Tot	2.243	0,80	1.096	0,84	188	0,96	3.512	0,82	242	0,78	204	0,84	1.034	0,77	4.858	0,85
Communauté française	<30	597	0,90	252	0,96	30	0,93	875	0,92	47	0,86	16	0,81	136	0,74	1.059	0,92
	30<40	931	0,83	337	0,86	35	0,97	1.301	0,84	60	0,80	32	0,82	182	0,75	1.568	0,85
	40<50	722	0,81	196	0,87	21	0,91	937	0,83	38	0,82	16	0,76	101	0,70	1.077	0,84
	50+	906	0,75	196	0,79	20	0,90	1.122	0,76	16	0,72	16	0,72	59	0,66	1.202	0,77
	Tot	3.156	0,81	981	0,87	106	0,93	4.235	0,83	161	0,81	80	0,78	478	0,72	4.906	0,84
Total																	
Belgique	<30	1.246	0,90	505	0,94	121	0,97	1.861	0,92	127	0,86	83	0,89	516	0,79	2.523	0,93
	30<40	1.544	0,83	644	0,86	91	0,96	2.276	0,84	130	0,79	98	0,84	564	0,77	3.030	0,86
	40<50	1.085	0,79	433	0,83	44	0,94	1.556	0,81	80	0,80	62	0,80	235	0,71	1.891	0,83
	50+	1.524	0,73	495	0,79	38	0,88	2.054	0,75	66	0,68	41	0,71	197	0,66	2.320	0,76
	Tot	5.399	0,81	2.077	0,86	294	0,95	7.747	0,83	403	0,80	284	0,83	1.512	0,75	9.764	0,85

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 10

Ce tableau présente le nombre total d'assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région de l'activité, la communauté ou pour la Belgique, et selon la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Attention ! Un petit nombre d'assistants pharmaceutico-techniques est actifs dans plusieurs secteurs ou sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs ou sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois.

Par exemple, une personne qui combine une activité dans un hôpital avec une activité dans le secteur de l'industrie pharmaceutique sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital', une fois dans la colonne 'Industrie pharmaceutique' et une fois dans la colonne 'Total (PR)'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des différents sous-secteurs de la santé peut être supérieure au N du 'Total (PR)' et la somme du secteur de la santé 'Total (PR)' et des différents autres secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les assistants pharmaceutico-techniques salariés ou sous statut combiné est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'assistant pharmaceutico-technique preste le plus de temps de travail.

L'ETP des personnes salariées pour chaque secteur d'activité correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur considéré. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total d'assistants pharmaceutico-techniques actifs et l'ETP moyen presté dans le cadre de l'ONSS.

Pour le secteur de la santé et pour les autres secteurs, plusieurs secteurs ONSS ('salariés') ont été délimités sur base du code NACE de l'employeur et sont décrits ci-dessous. Lorsqu'un secteur d'activité dans le secteur de la santé ne pouvait pas être clairement identifié sur base du code NACE de l'employeur en raison du niveau de détail des informations insuffisant, le code de la commission paritaire dont relève l'employeur a également été utilisé (secteurs d'activité concernés : pharmacie d'officine et industrie pharmaceutique). Une personne peut également être active dans le secteur « autre aide & santé » : cela concerne les activités dans les soins de santé en supposant qu'elles ne sont pas liées à la profession d'assistant pharmaceutico-technique. Pour cette raison, ce secteur n'est pas inclus dans le groupe d'analyse PR.

Secteur de la santé (secteur d'activité en lien avec la profession = PR) :

Pharmacie d'officine : Pharmacies et commerce de détail de produits pharmaceutiques et magasin spécialisé, commerce de détail par correspondance ou par Internet, agences intérimaires.

Hôpital : Les hôpitaux généraux, les hôpitaux gériatriques, les hôpitaux spécialisés, les hôpitaux psychiatriques et autres activités d'hospitalières.

Industrie pharmaceutique : Commerce de gros de produits pharmaceutiques, fabrication de préparations pharmaceutiques, la défense

Total (PR) : Au moins un employeur dans un des secteurs d'activité précédemment cités.

Autres secteurs :

Autre aide & santé : Revalidation ambulatoire, médecins, dentistes, laboratoires médicaux, praticiens de l'art infirmier, CPAS, mutualités, sécurité sociale, institutions avec ou sans logement pour personnes handicapées (mental ou moteur) ou pour personnes âgées, aide à la jeunesse et petite enfance, aide sociale sans hébergement ou santé non inclu dans le secteur de la santé : activités des aides familiales à domicile,...

Enseignement : Les différents niveaux de l'enseignement.

Autre (public, industrie,...) : Catégories restantes (services fédéraux et régionaux, activités industrielles variées, activités des agences de travail,...).

Total : Au moins un employeur dans le secteur de la santé ou dans d'autres secteurs.

N : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs ayant une activité professionnelle par secteur ou sous-secteur.

ETP Moy : L'ETP moyen presté dans le cadre de l'ONSS par secteur ou sous-secteur.

Tableau 11 Répartition du nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs comme salariés dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2022

Femmes							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	73	2,4	86	2,2	159	2,3	
0,2<0,4	76	2,4	107	2,8	183	2,6	
0,4<0,6	435	14,0	446	11,6	881	12,7	
0,6<0,8	558	18,0	702	18,3	1.260	18,1	
0,8<1,0	674	21,7	783	20,4	1.457	21,0	
1,0+	1.287	41,5	1.722	44,8	3.009	43,3	
	3.103	100,0	3.846	100,0	6.949	100,0	

Hommes							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	2	0,5	6	1,5	8	1,0	
0,2<0,4	10	2,4	4	1,0	14	1,8	
0,4<0,6	14	3,4	18	4,6	32	4,0	
0,6<0,8	27	6,6	22	5,7	49	6,1	
0,8<1,0	51	12,5	27	6,9	78	9,8	
1,0+	305	74,6	312	80,2	617	77,3	
	409	100,0	389	100,0	798	100,0	

Total							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	75	2,1	92	2,2	167	2,2	
0,2<0,4	86	2,4	111	2,6	197	2,5	
0,4<0,6	449	12,8	464	11,0	913	11,8	
0,6<0,8	585	16,7	724	17,1	1.309	16,9	
0,8<1,0	725	20,6	810	19,1	1.535	19,8	
1,0+	1.592	45,3	2.034	48,0	3.626	46,8	
	3.512	100,0	4.235	100,0	7.747	100,0	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 11

Le tableau 11 montre la répartition des assistants pharmaceutico-techniques actifs sous statut salarié dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR = Practising) selon le sexe et le taux d'activité salarial, pour chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2022).

Le graphique en bâtonnet vert indique le pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs en Belgique par classe du taux d'activité par rapport au nombre total d'assistants pharmaceutico-techniques en Belgique, selon le sexe (femmes et hommes) et pour l'ensemble de la population. Dans les tableaux, la couleur verte des graphiques correspond aux chiffres indiqués en vert.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des personnes salariées correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur considéré. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

Colonne 1 : ETP Sal. : Taux d'activité en tant que salarié regroupé par classe.

Colonnes 2, 4 et 6 : N : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Colonnes 3, 5 et 7 : % N : Pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque classe d'ETP représente au sein des assistants pharmaceutico-techniques salariés, actifs dans les soins de santé.

Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022

Communauté	Sexe	PA				PR		
		N ¹	N ¹ Sal.	ETP Tot. Sal.	ETP Moy. Sal.	N ²	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	830	729	649	0,89	409	380	0,93
	Femme	4.417	4.129	3.251	0,79	3.103	2.516	0,81
Communauté française	Homme	528	490	428	0,87	389	363	0,93
	Femme	4.582	4.416	3.426	0,78	3.846	3.165	0,82
Total	Homme	1.358	1.219	1.077	0,88	798	743	0,93
	Femme	8.999	8.545	6.678	0,78	6.949	5.680	0,82

Tableau 13. Volume ETP et ETP moyen des assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2022

Communauté	Nationalité + origine de diplôme	PA				PR		
		N ¹	N ¹ Sal.	ETP Tot. Sal.	ETP Moy. Sal.	N ²	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	nat Bel + dip Bel	4.663	4.381	3.553	0,81	3.101	2.587	0,83
	nat Bel + dip N-Bel	443	347	252	0,73	306	220	0,72
	nat N-Bel + dip Bel	126	119	87	0,73	97	82	0,85
	nat N-Bel + dip N-Bel	15	11	9	0,78	8	6	0,75
Communauté française	nat Bel + dip Bel	4.612	4.450	3.505	0,79	3.821	3.190	0,83
	nat Bel + dip N-Bel	231	197	146	0,74	179	132	0,74
	nat N-Bel + dip Bel	224	216	167	0,77	195	169	0,87
	nat N-Bel + dip N-Bel	43	43	37	0,86	40	37	0,91
Total	nat Bel + dip Bel	9.275	8.831	7.058	0,80	6.922	5.778	0,83
	nat Bel + dip N-Bel	674	544	398	0,73	485	352	0,73
	nat N-Bel + dip Bel	350	335	254	0,76	292	251	0,86
	nat N-Bel + dip N-Bel	58	54	45	0,84	48	43	0,89

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 12 et 13

Les tableaux 12 et 13 présentent la répartition des assistants pharmaceutico-techniques (PA - PR) selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Outre le nombre d'actifs, les ETP (en volume total ou moyenne) sont également repris. Le tableau 12 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 13 le réalise selon la nationalité.

ETP presté par les assistants pharmaceutico-techniques professionnellement actifs (PA) :

- L'ETP des personnes salariées (y compris les personnes ayant un statut combiné) correspond au taux d'activité annuel et a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- L'ETP du petit groupe de personnes indépendants est inconnu. L'ETP indépendant n'a donc pas été comptabilisé dans les chiffres d'ETP. Cela peut conduire à une légère sous-estimation du total et de la moyenne des ETP pour les personnes professionnellement actives.

ETP presté par les assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) :

- L'ETP des personnes salariées dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE lié à une 'pharmacie d'officine', à un 'hôpital' ou à 'l'industrie pharmaceutique'. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- Il est possible que ces assistants pharmaceutico-techniques dans les soins de santé combinent leur activité salariale avec une activité comme indépendant. Cette activité d'indépendant n'est pas comptabilisée dans l'ETP. Rappel : les assistants pharmaceutico-techniques avec un statut professionnel d'indépendant exclusif ne sont pas repris comme assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé. Toutefois, comme cela concerne un groupe relativement restreint d'indépendants, cela peut conduire à une légère sous-estimation du total et de la moyenne des ETP.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité.

Colonne 3 : PA N¹ : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques professionnellement actifs.

Colonne 4 : PA N¹ Sal. : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques professionnellement actifs ayant un statut professionnel salarié ou combiné.

Colonne 5 : PA ETP Tot. Sal. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS par les assistants pharmaceutico-techniques professionnellement actifs ayant un statut professionnel salarié ou combiné.




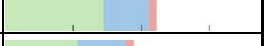




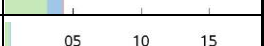
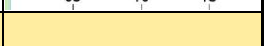

Colonne 6 : PA ETP Moy. Sal. : Moyenne des ETP prestés dans le cadre ONSS par les assistants pharmaceutico-techniques professionnellement actifs ayant un statut professionnel salarié ou combiné (PA ETP Tot. Sal. / PA N¹ Sal.).



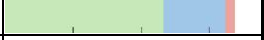
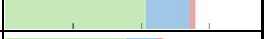




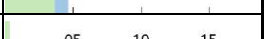
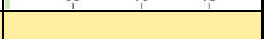
Colonne 7 : PR N² : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 8 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS par les assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé.

Colonne 9 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés dans le cadre ONSS par les assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N²).

Tableau 14a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la région d'activité, 31/12/2022

	Région flamande									
	Pharmacie d'officine			Hôpital			Industrie pharmaceutique			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	
<25	263	236,3	0,90	92	85,9	0,93	22	22,0	1,00	
25<30	370	331,6	0,90	152	138,5	0,91	61	60,1	0,98	
30<35	363	304,5	0,84	179	156,5	0,87	40	39,0	0,98	
35<40	255	206,8	0,81	112	94,4	0,84	17	15,2	0,89	
40<45	203	151,8	0,75	129	101,0	0,78	16	15,4	0,96	
45<50	165	120,3	0,73	101	83,9	0,83	8	7,7	0,96	
50<55	250	185,6	0,74	123	96,9	0,79	10	8,8	0,88	
55<60	216	154,1	0,71	116	93,6	0,81	4	3,4	0,86	
60<65	130	87,7	0,67	46	32,3	0,70	2	2,0	1,00	
65+	21	9,2	0,44	2	0,9	0,47	0	0,0	0	
	2.236	1.787,9	0,80	1.052	883,8	0,84	180	173,6	0,96	

Région wallonne										
	Pharmacie d'officine			Hôpital			Industrie pharmaceutique			
	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	% du volume d'ETP total
<25	160	145,9	0,91	59	54,7	0,93	5	5,0	1,00	
25<30	309	276,4	0,89	140	135,1	0,97	20	17,9	0,90	
30<35	398	331,3	0,83	148	129,0	0,87	20	19,2	0,96	
35<40	358	294,0	0,82	108	91,5	0,85	10	9,8	0,98	
40<45	321	254,0	0,79	75	63,4	0,85	11	10,3	0,94	
45<50	281	231,0	0,82	64	57,3	0,90	5	4,3	0,86	
50<55	332	262,9	0,79	63	51,2	0,81	4	3,5	0,88	
55<60	269	201,9	0,75	56	43,4	0,77	5	4,2	0,85	
60<65	151	103,8	0,69	37	27,3	0,74	0	0,0	0	
65+	25	8,2	0,33	0	0,0	0	0	0,0	0	
	2.604	2.109,5	0,81	750	652,9	0,87	80	74,3	0,93	


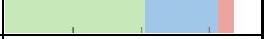
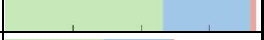





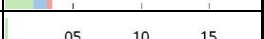


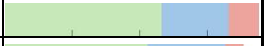
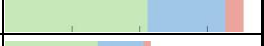


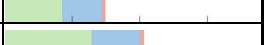


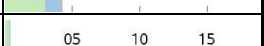
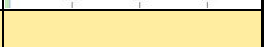
Région Bruxelles-Capitale										
	Pharmacie d'officine			Hôpital			Industrie pharmaceutique			
	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	% du volume d'ETP total
<25	54	50,0	0,93	21	20,5	0,98	5	5,0	1,00	
25<30	90	76,4	0,85	41	39,9	0,97	8	8,0	1,00	
30<35	104	86,0	0,83	53	47,9	0,90	3	2,8	0,94	
35<40	66	53,7	0,81	44	37,0	0,84	1	1,0	1,00	
40<45	70	59,9	0,86	37	32,3	0,87	3	2,7	0,91	
45<50	45	38,9	0,87	27	23,0	0,85	1	0,8	0,84	
50<55	57	44,2	0,78	24	19,6	0,82	6	5,8	0,97	
55<60	50	39,3	0,79	18	16,6	0,92	4	3,2	0,81	
60<65	20	15,5	0,78	10	7,1	0,71	3	2,5	0,83	
65+	3	1,2	0,39	0	0,0	0	0	0,0	0	
	559	465,2	0,83	275	243,9	0,89	34	32,0	0,94	

Tableau 14b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la communauté, 31/12/2022

Communauté flamande										
	Pharmacie d'officine			Hôpital			Industrie pharmaceutique			
	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	% du volume d'ETP total
<25	272	244,0	0,90	95	88,9	0,94	26	26,0	1,00	
25<30	377	336,6	0,89	158	143,9	0,91	65	64,1	0,99	
30<35	365	306,5	0,84	190	167,3	0,88	39	38,0	0,98	
35<40	248	199,4	0,80	117	98,0	0,84	17	15,2	0,89	
40<45	197	148,2	0,75	133	104,2	0,78	16	15,4	0,96	
45<50	166	121,6	0,73	104	86,0	0,83	7	6,7	0,96	
50<55	253	186,1	0,74	130	103,0	0,79	10	8,8	0,88	
55<60	218	155,4	0,71	119	96,2	0,81	5	4,3	0,85	
60<65	127	86,0	0,68	48	33,9	0,71	3	2,5	0,83	
65+	20	8,9	0,44	2	0,9	0,47	0	0,0	0	
	2.243	1.792,7	0,80	1.096	922,3	0,84	188	180,9	0,96	



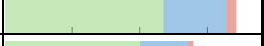





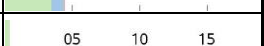
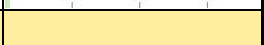


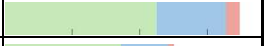
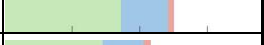




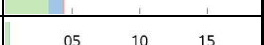
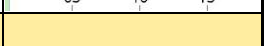
Communauté française										
	Pharmacie d'officine			Hôpital			Industrie pharmaceutique			
	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	% du volume d'ETP total
<25	205	188,2	0,92	77	72,2	0,94	6	6,0	1,00	
25<30	392	347,8	0,89	175	169,6	0,97	24	21,9	0,91	
30<35	500	415,4	0,83	190	166,0	0,87	24	23,1	0,96	
35<40	431	355,1	0,82	147	124,9	0,85	11	10,8	0,99	
40<45	397	317,5	0,80	108	92,5	0,86	14	13,0	0,93	
45<50	325	268,7	0,83	88	78,1	0,89	7	6,2	0,88	
50<55	386	306,6	0,79	80	64,8	0,81	10	9,3	0,93	
55<60	317	239,9	0,76	71	57,4	0,81	8	6,6	0,83	
60<65	174	120,9	0,70	45	32,9	0,73	2	2,0	1,00	
65+	29	9,8	0,34	0	0,0	0	0	0,0	0	
	3.156	2.569,9	0,81	981	858,3	0,87	106	99,0	0,93	

Tableau 14c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, pour la Belgique, 31/12/2022

	Belgique									
	Pharmacie d'officine			Hôpital			Industrie pharmaceutique			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	N pers.	ETP Tot.	ETP Moy.	
<25	477	432,2	0,91	172	161,1	0,94	32	32,0	1,00	
25<30	769	684,4	0,89	333	313,5	0,94	89	86,0	0,97	
30<35	865	721,8	0,83	380	333,3	0,88	63	61,1	0,97	
35<40	679	554,5	0,82	264	222,8	0,84	28	26,0	0,93	
40<45	594	465,7	0,78	241	196,8	0,82	30	28,4	0,95	
45<50	491	390,3	0,79	192	164,2	0,85	14	12,8	0,92	
50<55	639	492,7	0,77	210	167,7	0,80	20	18,2	0,91	
55<60	535	395,3	0,74	190	153,5	0,81	13	10,9	0,84	
60<65	301	207,0	0,69	93	66,8	0,72	5	4,5	0,90	
65+	49	18,7	0,38	2	0,9	0,47	0	0,0	0	
	5.399	4.362,6	0,81	2.077	1.780,6	0,86	294	279,9	0,95	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 14a, 14b et 14c

Les tableaux 14a, 14b et 14c donnent une image de l'activité des assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) selon l'âge et le secteur d'activité, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2022).

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les assistants pharmaceutico-techniques dans une pharmacie d'officine, la couleur bleue la partie prestée par les assistants pharmaceutico-techniques dans un hôpital, et la couleur rose indique la partie prestée par les assistants pharmaceutico-techniques dans l'industrie pharmaceutique. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'assistant pharmaceutico-technique preste le plus de temps de travail.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession selon le secteur d'activité (pharmacie d'officine ; hôpital ; industrie pharmaceutique).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP Tot. : Volume d'ETPs total presté par les assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé au sein de chaque secteur d'activité.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé au sein de chaque secteur d'activité.

SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Tableau 15. Caractéristiques des assistants pharmaceutico-techniques de la Communauté germanophone selon le groupe d'analyse (LTP - PA - PR), 31/12/2022

Groupe d'analyse	N	Age			Sexe		Nationalité	
		<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Licensed to practice (LTP)	95	26	19	50	6	89	95	0
Professionally active (PA)	63	16	16	31	4	59	63	0
Practising (PR)	53	14	11	28	3	50	53	0

Tableau 16. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques (LTP - PR) de la Communauté germanophone selon le secteur d'activité, 31/12/2022

Secteur d'activité	LTP	PR		Age			Sexe		Nationalité	
	N ¹	N ²	ETP Tot.	<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Pharmacie d'officine	41	41	28	13	9	19	2	39	41	0
Hôpital	12	12	9	1	2	9	1	11	12	0
Industrie pharmaceutique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres secteurs ou inactif	42	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<u>95</u>	<u>53</u>	<u>37</u>	<u>14</u>	<u>11</u>	<u>28</u>	<u>3</u>	<u>50</u>	<u>53</u>	<u>0</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 15 & 16

Le tableau 15 affiche les caractéristiques des assistants pharmaceutico-techniques de la Communauté germanophone en fonction du groupe d'analyse (LTP - PA - PR) au 31/12/2022.

Le tableau 16 montre la répartition des assistants pharmaceutico-techniques de la Communauté germanophone selon le secteur d'activité au 31/12/2022.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il ne nous est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Tableau 15 :

Colonne 1 : Groupe d'analyse (LTP = Licensed To Practice - PA = Professionally Active - PR = Practising).

Colonne 2 : N : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques selon le groupe d'analyse.

Colonnes 3 à 5 : Age : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques selon le groupe d'analyse par catégorie d'âge.

Colonnes 6 et 7 : Sexe : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques selon le groupe d'analyse et selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 8 et 9 : Nationalité : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques selon le groupe d'analyse et selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = Non belge).

Tableau 16 :

Colonne 1 : Secteur d'activité (Pharmacie d'officine ; Hôpital ; Industrie pharmaceutique ; Autres secteurs ou inactif).

Colonne 2 : LTP N¹ : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques en droit d'exercer.

Colonnes 3 et 4 : PR N² et ETP Tot. : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés.

Colonnes 5 à 7 : Age : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR N²) par catégorie d'âge.

Colonnes 8 et 9 : Sexe : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR N²) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 10 et 11 : Nationalité : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = Non belge).

SECTIE V. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITÉS

Tableau 16. Répartition des assistants pharmaceutico-techniques actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2022

Lieu d'activité ou communauté	PA		PR					Age			Sexe
	N ¹	Dens. N ¹	N ²	Dens. N ²	ETP Tot.	Dens. ETP	ETP Moy.	% N ² <35	% N ² 35<50	% N ² 50+	% N ² Fem.
Province d'activité											
Bruxelles	1.131	9,11	867	6,99	741	5,97	0,85	43,60	33,91	22,49	86,51
Flandre occidentale	900	7,38	611	5,01	508	4,16	0,83	41,57	28,48	29,95	89,36
Flandre orientale	980	6,28	648	4,15	537	3,44	0,83	45,99	27,01	27,01	88,58
Brabant flamand	658	5,54	398	3,35	331	2,79	0,83	40,70	32,16	27,14	84,42
Anvers	1.718	8,99	1.218	6,37	1.005	5,26	0,82	49,18	25,53	25,29	88,18
Limbourg	856	9,56	579	6,47	465	5,20	0,80	38,34	36,96	24,70	91,88
Hainaut	1.468	10,82	1.242	9,15	1.032	7,60	0,83	37,44	33,57	28,99	91,79
Brabant wallon	348	8,43	291	7,05	251	6,09	0,86	36,08	32,30	31,62	87,97
Namur	633	12,60	501	9,97	417	8,30	0,83	37,52	38,32	24,15	89,82
Liège	1.384	12,41	1.159	10,39	958	8,59	0,83	35,72	37,70	26,57	91,89
Luxembourg	279	9,49	233	7,93	179	6,08	0,77	34,76	39,06	26,18	97,00
Etranger & Inconnu	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Région d'activité											
Région flamande	5.112	7,55	3.454	5,10	2.845	4,20	0,82	44,44	29,01	26,55	88,65
Région wallonne	4.112	11,17	3.426	9,31	2.837	7,71	0,83	36,57	35,93	27,50	91,56
Rég. Bruxelles-Cap.	1.131	9,11	867	6,99	741	5,97	0,85	43,60	33,91	22,49	86,51
Étranger & Inconnu	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communauté											
Communauté flamande	5.247	7,47	3.512	5,00	2.896	4,12	0,82	44,96	28,50	26,54	88,35
Communauté française	5.110	10,93	4.235	9,06	3.527	7,55	0,83	37,47	36,03	26,49	90,81
Total											
Belgique	10.357	8,85	7.747	6,62	6.423	5,49	0,83	40,87	32,62	26,51	89,70

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 16

Le tableau 16 présente la distribution géographique des assistants pharmaceutico-techniques sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et pour la communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les assistants pharmaceutico-techniques salariés ou sous statut combiné est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'assistant pharmaceutico-technique preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les assistants pharmaceutico-techniques sous statut d'indépendant exclusif est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : PA N¹ : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques professionnellement actifs.

Colonne 3 : PA Dens. N¹ : Densité : $(PA N^1 / population\ 01/01/2023) \times 10.000$.

Colonne 4 : PR N² : Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 5 : PR Dens. N² : Densité : $(PR N^2 / population\ 01/01/2023) \times 10.000$.

Colonne 6 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS par les assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé.

Colonne 7 : PR Dens ETP. : Densité : $(PR\ ETP\ Tot. / population\ 01/01/2023) \times 10.000$.

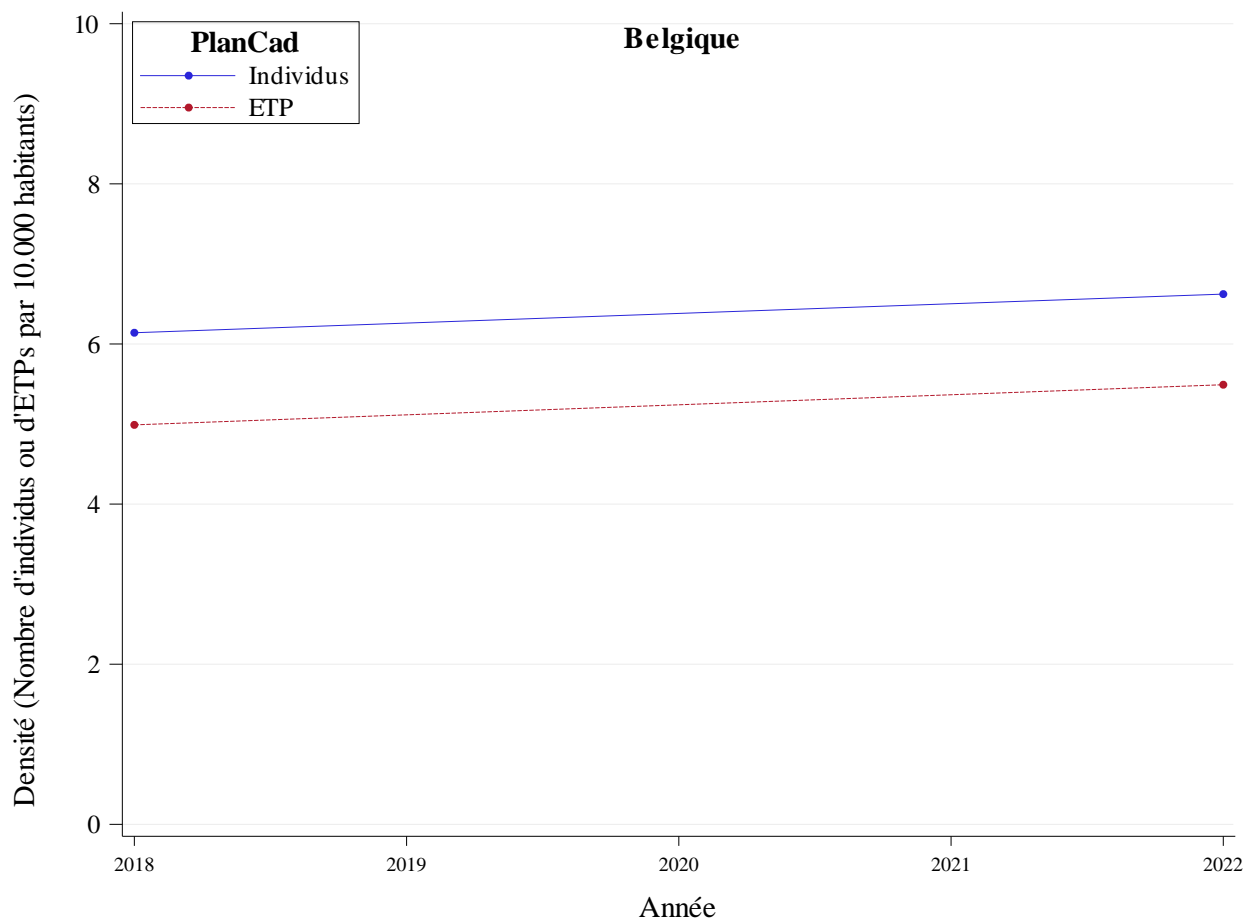
Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés dans le cadre ONSS par les assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé $(PR\ ETP\ Tot. / PR\ N^2)$.

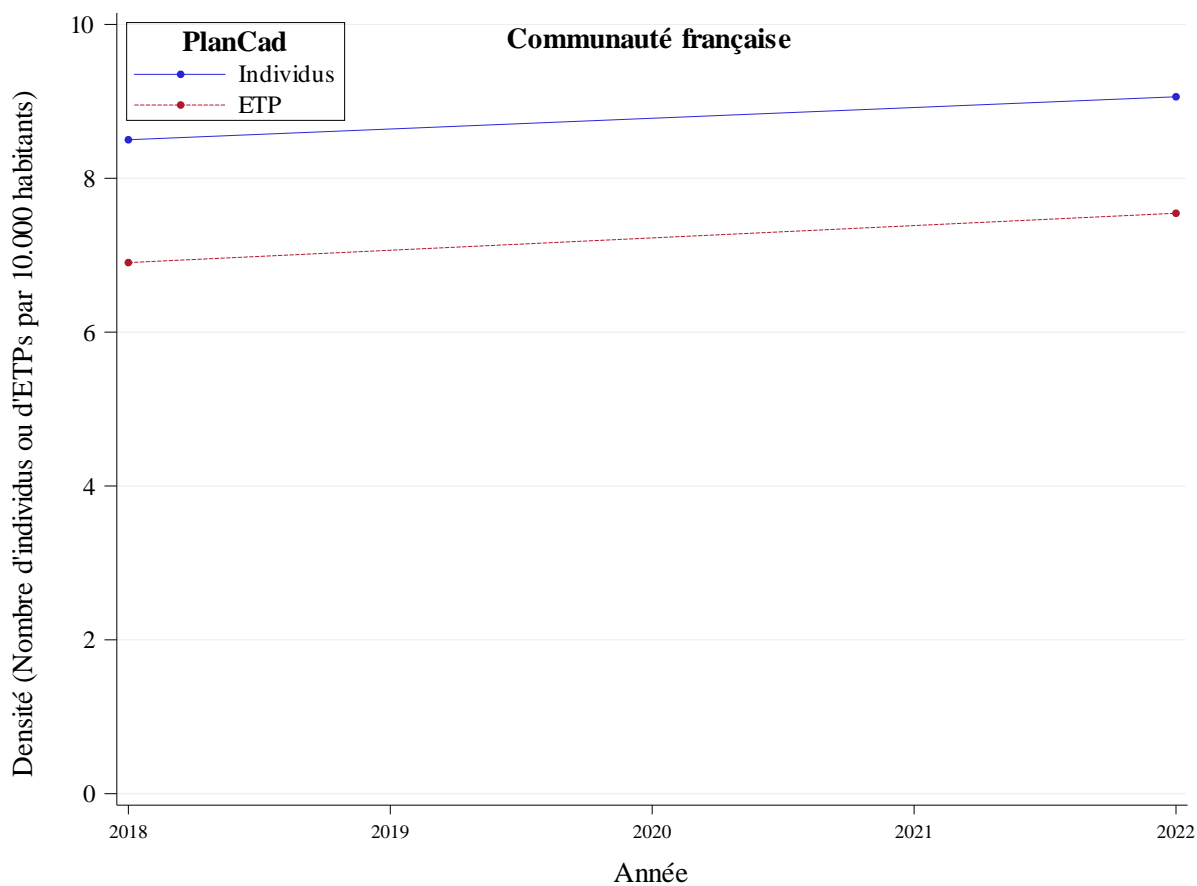
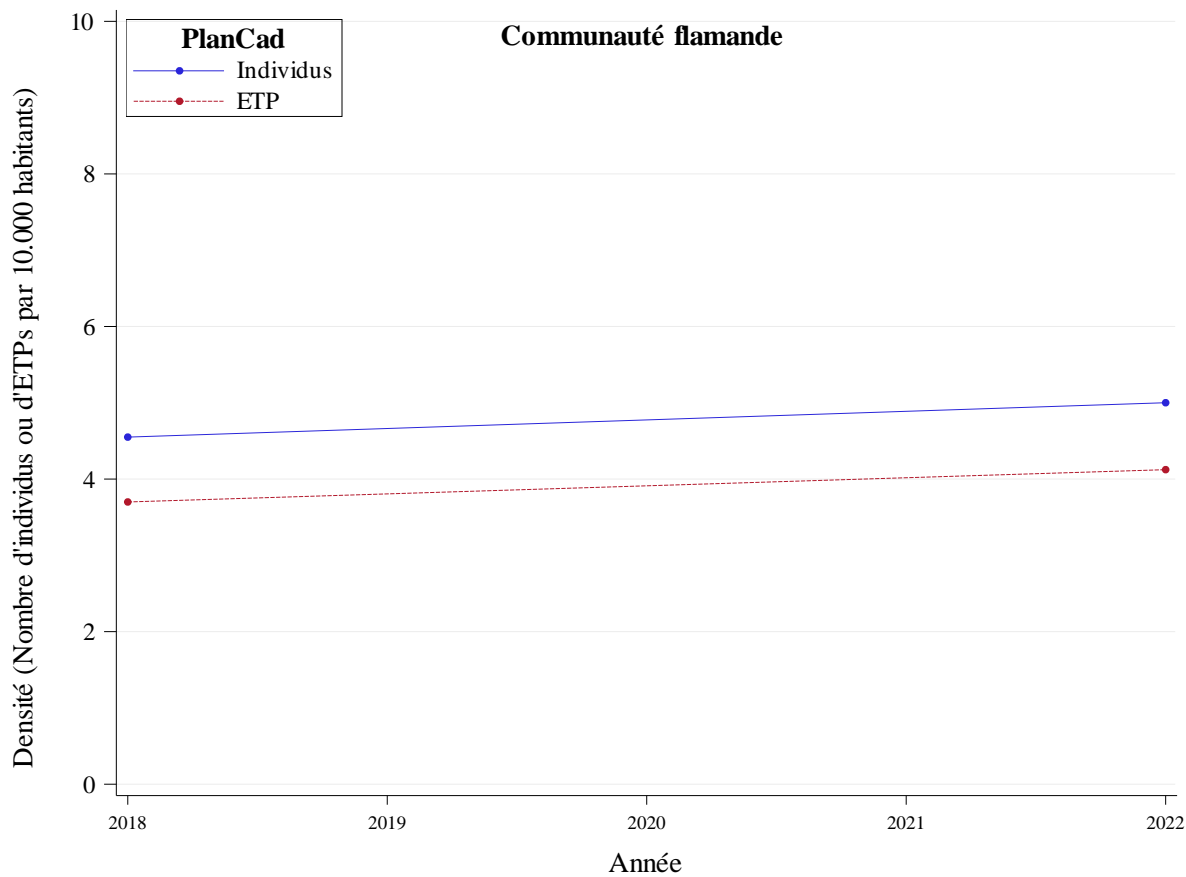
Colonnes 9, 10 & 11 : Age : Pourcentage d'assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonne 12 : Sexe : % N² Fem. : Pourcentage de femmes parmi les assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR N²).

SECTION VI. MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION

Figure 1. Densité des assistants pharmaceutico-techniques actifs dans les soins de santé (PR) en individus et en ETP pour les années 2018 et 2022, pour la Belgique et selon les communautés





Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 1

Ce graphique montre l'évolution de la densité des assistants pharmaceutico-techniques (et de leurs ETP) actifs dans les soins de santé (PR) pour 10.000 habitants pour les années 2018 et 2022, par communauté et pour la Belgique.

Le graphique linéaire montre l'évolution des densités pour les années 2018 et 2022 sur la base des données des rapports PlanCad. La couleur bleue indique les densités du nombre d'assistants pharmaceutico-techniques actifs tandis que la couleur rouge indique le nombre d'équivalents temps plein (ETP) exécutés par les assistants pharmaceutico-techniques.

Les assistants pharmaceutico-techniques sous statut professionnel indépendant ne font pas partie du groupe des professionnels actifs dans les soins de santé. Seuls les travailleurs indépendants qui combinent leur activité avec un emploi salarié dans les secteurs pertinents sont inclus.

Explication

Densité : nombre d'assistants pharmaceutico-techniques ou nombre d'ETP des assistants pharmaceutico-techniques par 10.000 habitants.

Les données pour le graphique linéaire proviennent des données des PlanCad successifs 2018 et 2022. Ces rapports décrivent la situation effective des assistants pharmaceutico-techniques sur le marché du travail en Belgique.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).